

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02136
Numéro SIREN : 823 910 716
Nom ou dénomination : 2KMEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001203

EURL 2KMEDIA
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Capital 10 000 euros
9 RUE CORNEILLE

83000 TOULON

SIRET : 823 910 716 00039 RCS TOULON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 juin 2023
PROCES VERBAL

L'an **deux mille vingt-trois** et le **30 juin**, à **18 heures**, les associés de la société **2KMEDIA**, société à responsabilité limitée au capital de **10 000 euros** ; immatriculées au RCS de Toulon sous le numéro **823 910 716**, se sont réunis à **Toulon(83000) – 9 Rue Corneille**, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article **15** des statuts.

Sont présents :

- **La SARL VISION CL@IR** représentée par **Monsieur IRLES Matthieu** qui détient **10 000** parts sociales,

Et détenant ensemble **10 000** parts sociales sur un total de **10 000**.

Les associée présent représentent plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article **15** des statuts.

L'assemblée est présidée par **Monsieur IRLES Matthieu**, gérant.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1/ le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;
- 2/ les comptes annuels

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31décembre 2022, quitus au gérant
- Affectation des résultats
- Approbation de la rémunération de la gérance

Lecture est donnée du rapport du gérant.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports du Gérant, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Gérant dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale des associés prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître une perte de 9 277.82 euros, que les associés décident d'affecter :

- Au compte de report à nouveau 9 277.82 euros. Il figurera un solde débiteur de 19 225.24 euros.
- La société ayant perdu plus de la moitié de son capital social elle devra statuer sur la poursuite d'activité dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

APPROBATION DES CONVENTIONS.

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance.

L'assemblée Générale constate l'absence de ce type de convention.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le gérant a perçu une rémunération de :

- Pour Monsieur IRLES Matthieu : Année à titre gracieuse.

Cotisations obligatoires :

- Pour Monsieur IRLES Matthieu : Néant

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution finale

L'assemblée ordinaire des associés donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par le gérant.

Fait à Toulon

Le 30 juin 2023

L'associé
La SARL VISION CL@IR
Représentée par Monsieur IRLES Mathieu.



Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2KMEDIA		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		9 RUE CORNEILLE		83000 TOULON		
SIRET		8 2 3 9 1 0 7 1 6 0 0 0 3 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				31 12 2022		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		
		Net				
		1		2		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030	17 773 7 902	
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
		Total I (5)	044	048	17 773 7 902	9 871
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070	
			Autres * (3)	072	074	18 730 18 730
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	2 774 2 774	
Charges constatées d'avance *		092	094			
	Total II	096	098	21 504 21 504		
Total général (I + II)		110	112	39 277 7 902	31 375	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		10 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		128		1 000	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132		4 294	
	Report à nouveau		134		(9 947)	
	Résultat de l'exercice		136		(9 278)	
	Provisions réglementées		140			
		Total I	142		(3 931)	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		34 094	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172		1 212	
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III	178		35 306		
Total général (I + II + III)		180		31 375		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	21 464	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	9 636	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

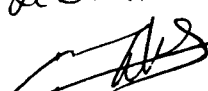
COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise EURL 2KMEDIA		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31/12/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires Services * }	215		214		
		217		218	3 840	
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	3 841	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			238		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	7 731	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243	433	244	469	
	Rémunérations du personnel *			250	4 100	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	50	
	Dotations aux amortissements *			254	578	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	116	
Total des charges d'exploitation (II)				264	13 044	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(9 203)	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	75	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) }	347			300		
	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)				308		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(9 278)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	372	

Certifié conforme à l'original "de Gérant"



* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

